
Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 31 octobre 2013

Des trams accessibles à tous, sur toutes les lignes !

Les tpg veillent à favoriser l'accès à leurs véhicules, tant pour favoriser la mobilité durable pour tous que pour respecter les exigences légales fédérales en la matière. Rendre accessible le transport public passe par une multitude de solutions, dont celle retenue, parmi d'autres, par les tpg : l'accès à plancher bas. Outre le fait que toute acquisition de nouveaux véhicules soit surbordonnée à cette condition, les tpg ont également entrepris de modifier certains de leurs trams en circulation. Ainsi, 24 motrices – du constructeur DUEWAG et Vevey, datant de 1987 – sont actuellement en cours de modification. Leur plancher est abaissé de quelque vingt centimètres au niveau des deux premières portes, afin d'y faire définitivement disparaître les marches à gravir qui entravent l'accès des personnes à mobilité réduite. Cette vingtaine de véhicules modifiés par Bombardier Villeneuve sera entièrement terminée au printemps 2014.

L'accessibilité à bord des véhicules est un enjeu majeur pour le transport public et un objectif de premier ordre pour les tpg. La technique n'a toutefois pas toujours offert la possibilité de la garantir. Ainsi, si les deux dernières générations de tram (Bombardier et Stadler) offrent un accès à bord intégralement via plancher bas, ce n'est pas le cas des trams DUEWAG, construits en 1987. En effet, la montée à bord du tramway se fait en gravissant un marche-pied, puis une marche ; un inconfort certain pour de nombreux passagers et un réel handicap pour d'autres, particulièrement pour les personnes en fauteuil roulant. Ces marches ne seront bientôt plus qu'un lointain souvenir, puisque les tpg transforment actuellement ces véhicules en abaissant leur plancher. Une rampe manuelle adaptée complète la transformation, en attendant que tous les quais d'accès soient élevés à 25 cm (les communes genevoises sont en charge de ces travaux).

Ces travaux réalisés, en collaboration avec et, par l'entreprise Bombardier Villeneuve, permettront d'offrir de l'autonomie aux personnes à mobilité réduite et à l'ensemble des usagers qui ont un accès entravé à bord du véhicule (par exemple accompagnés d'une poussette). Concrètement, le plancher des rames sera abaissé au niveau des deux premières portes, créant ainsi un espace à plancher bas sur environ 30 % du véhicule. C'est pourquoi la modification de 24 motrices, pour un montant de CHF 7.01 millions, a été décidée en janvier dernier. Un investissement technique et financier qui permettra de réaliser une économie de CHF 34.6 millions pour la période 2013-2030, puisque cette modification, associée à la révision de mi-vie de cette génération de tramways il y a plusieurs mois, permet de repousser leur espérance de vie à 2030 (au lieu de les remplacer en 2024, sans modification).

Actuellement, 100 % du parc d'autobus (solo, articulé et à double articulation) est d'ores et déjà à plancher bas et équipé d'une rampe d'accès manuelle. A fin 2014, grâce à la mise en service de 33 nouveaux trolleybus Van Hool – Exqui.City, 100 % du parc de trolleybus sera également à plancher bas et équipé d'une rampe. Enfin, à fin 2014, après la modification des 24 motrices DUEWAG, 100 % du parc de tramways offrira un accès à plancher bas et sera aussi équipé d'une rampe manuelle et grâce au principe d'exploitation qui prévoit que ces trams adaptés circulent toujours en tête de convoi. Notons que les accès aux personnes à mobilité réduite sont toujours prévus au niveau des portes avant des véhicules.

Un pas de plus vers l'accessibilité pour tous

L'abaissement du plancher de ces anciens trams fait partie intégrante de la stratégie globale des tpg visant à offrir à l'ensemble de la population, personnes à mobilité réduite (PMR) ou pas, des déplacements facilités. Le plancher bas, n'est effectivement pas l'unique solution qui facilite le quotidien des PMR. D'autres prestations leur viennent en aide et sont déjà proposées par les tpg : la collaboration

avec l'institution « Mobilité pour tous » depuis de nombreuses années - il s'agit d'un service gratuit d'assistance consistant à accompagner les personnes à mobilité réduite dans les transports publics, depuis leur domicile jusqu'à leur destination (y compris en les aidant à prendre leur titre de transport et en les assistant durant tout le trajet) par une personne formée. L'amélioration de l'information aux voyageurs, en annonçant les voyages assurés par des véhicules accessibles aux PMR (plancher bas et/ou rampe) sur les bornes aux arrêts, par le biais d'un pictogramme en forme de « h », depuis 2008 ; ou encore le développement des applications pour Smartphones qui proposent désormais d'une fonctionnalité indiquant quels véhicules sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant (tous les passages sous une heure) et la compatibilité avec la fonctionnalité « voice-over », qui lit les informations affichées à l'écran aux personnes malvoyantes.

Conscients que des améliorations peuvent encore être apportées dans le domaine de l'accessibilité, les Transports publics genevois continuent d'œuvrer dans ce sens et de rechercher de nouvelles solutions, en collaborant notamment avec les représentants des associations de défense des personnes à mobilité dans le cadre d'un comité consultatif PMR.

Législation sur les personnes à mobilité réduite (PMR) dans les transports publics en Suisse

Toutes les entreprises de transport public en Suisse sont soumises à la L-Hand, loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées et qui contient des dispositions sur l'adaptation des transports aux besoins des personnes à mobilité réduite (PMR). En vertu de cette loi, les entreprises de transport public suisses doivent d'ici 2024 permettre aux PMR capables de se déplacer seules de pouvoir accéder aux véhicules sans aide.

Les tpg sont également soumis à l'ordonnance OTHand-151.34. Selon celle-ci, pour les intervalles inférieurs à 30 minutes, un tram sur deux doit en principe être accessible aux PMR. Nous nous efforçons de respecter cette instruction sur la ligne 12, seule ligne encore desservie par des trams sans plancher bas pour des raisons d'exploitation. La configuration et la disponibilité de notre parc tramways ne nous le permettent toutefois pas toujours. Avec la modification des DUEWAG, ce sera dorénavant possible.

Contact :

Isabel Pereira, attachée de presse

T +41 22 308 35 29, pereira.i@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les quatre ans avec l'État de Genève.